

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-141

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 9

À l'alinéa 30, substituer à la troisième occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle avec le CGI.